

REGLEMENT COMPLET
« GRAND JEU CLIENTS »
Du 15/11/2024 au 08/12/2024

ARTICLE 1 – ORGANISATION

La société COFIDIS, au capital de 67.500.000 euros dont le siège social est située au parc de la Haute Borne – 61 Avenue de Halley – 59866 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE sous le numéro 325 307 106, organise un Jeu gratuit sans obligation d'achat, du 15/11/2024 au 08/12/2024 inclus réservé aux clients Cofidis, personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine titulaire d'une carte d'identité en cours de validité. Le Jeu est intitulé « Grand jeu Clients » et est accessible sur le site www.cofidis.fr.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce jeu est réservée aux clients Cofidis, personnes physiques majeures capables (état civil faisant foi) résidant en France Métropolitaine (y compris Corse et hors DOM-TOM). Est considéré comme client : toute personne détentrice d'un produit de crédit ou d'assurance souscrit chez Cofidis et étant à jour de ses paiements envers Cofidis. La participation à ce jeu exclut expressément le personnel de la société organisatrice, le personnel du groupe Cofidis Group, ainsi que leur famille en ligne directe et de manière générale toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou la gestion du jeu ainsi que les membres de leur famille en ligne directe.

ARTICLE 3 – MODALITES DE PARTICIPATION

3.1 Rendez-vous sur le site

<https://www.cofidis.fr/fr/decouvrir-cofidis/grand-jeu-clients-2024.html> et cliquez sur « Je participe » :

- Remplir la page avec le prénom, le nom, la date de naissance et l'adresse mail,, puis cliquez sur « Je participe »

Le client peut multiplier sa participation par 2,3 ou 5 en cliquant sur « je lance la roue »

3.2 Tirage au sort

Tirage au sort le 10 DECEMBRE 2024 par Commissaire de justice parmi l'ensemble des participations valides.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler ou de modifier les règles du jeu si des fraudes venaient à être constatées.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas d'interruptions des communications électroniques altérant les participations.

ARTICLE 4 – DOTATIONS

Les lots mis en jeu sont :

TV samsung frame d'une valeur de 1490€€

Téléphone portable d'une valeur de 1169€

1 ps5 d'une valeur de 549,99 €

5 ecartes cadeaux MadeinFrance box d'une valeur unitaire de 100 €

10 ecartes cadeaux MadeinFrance box d'une valeur unitaire de 50 €

ARTICLE 5 - MODALITES DE DISTRIBUTION DES DOTATIONS

Les gagnants du tirage au sort recevront les informations nécessaires par courrier électronique et/ou téléphone, dans les 8 jours maximum suivant le tirage au sort. Les lots seront envoyés dans un délai de 1 à 6 semaines après la date du tirage au sort.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable :

- De la survenance d'un événement de force majeure (grèves, intempéries...) ou problèmes postaux qui priverait temporairement ou définitivement les gagnants de leurs gains
- Des erreurs d'acheminement des lots, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, du changement inopiné d'adresse des destinataires empêchant le bon acheminement des lots ou de tout autre incident pouvant survenir dans les services postaux.

Les gagnants ne pourront en aucun cas échanger les lots contre leur valeur en espèces ou contre tout autre lot.

Les lots sont nominatifs et ne peuvent être cédés (que ce soit à titre gracieux ou payant) à un tiers.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer ce lot par un lot de même valeur et de caractéristiques proches, si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à cet égard.

ARTICLE 6 - VERIFICATIONS

Les gagnants autorisent la Société Organisatrice à réaliser toutes les vérifications utiles concernant leur identité ou l'adresse de leur domicile, toute indication fautive ou erronée de leur identité ou de leur domicile entraînant automatiquement l'élimination de leur participation ainsi que la perte de leur gain.

Par ailleurs, la Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre par tout moyen et notamment par voie judiciaire, toute tentative de tricherie ou de détournement du présent règlement et notamment en cas de communication délibérée d'informations fausses ou erronées.

ARTICLE 7- RESPONSABILITE ET MODIFICATION DU REGLEMENT

La Société Organisatrice décline toute responsabilité si pour cause de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté le jeu devait être annulé, prolongé, écourté, modifié partiellement ou en totalité ou reporté. Des additifs et modifications de ce règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié.

ARTICLE 8 - GRATUITÉ DE LA PARTICIPATION

La participation au jeu est strictement gratuite.

ARTICLE 9 - UTILISATION DE L'IMAGE

Les gagnants autorisent la Société Organisatrice à utiliser leurs nom, prénom(s), l'indication de leur ville ou département de résidence ainsi que leur image, dans toute manifestation publi-promotionnelle et sur tout support de communication : écrite (newsletter...), internet (site cofidis, réseaux sociaux...)..., en lien avec la présente opération sans que cette utilisation puisse ouvrir droit et rémunération autres que le prix gagné.

Toutefois, si les gagnants ne souhaitent aucune utilisation de ces informations et de leur image, ils peuvent signifier leur refus à la Société Organisatrice en écrivant à l'adresse suivante avant le 08/12/2024 :

« GRAND JEU CLIENTS »

Service Consommateurs

59686 Lille Cedex 9

ARTICLE 10 - INFORMATIONS NOMINATIVES

En participant au jeu concours proposé par Cofidis, responsable de traitement, l'utilisateur consent à la collecte et l'utilisation de ses données personnelles par ce dernier. Ces

informations sont nécessaires : à la prise en compte des participations, au tirage au sort et le cas échéant, l'attribution de la dotation.

Les données relatives aux participants seront utilisées uniquement dans le cadre du jeu et seront supprimées une fois les finalités atteintes.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant, d'un droit d'opposition et de limitation aux traitements effectués par COFIDIS ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale auprès du service consommateurs «Cofidis-GRAND JEU CLIENTS » Service Consommateurs 59686 Lille Cedex 9 ou service_consommateur@cofidis.fr.

Pour en savoir plus sur notre politique de protection des données ainsi que concernant les conditions d'exercice de vos droits, rendez-vous sur notre site internet à l'adresse : <https://www.cofidis.fr/fr/gestion-donnees.html#ProtectionDesDonnees>.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL : <https://cnil.fr/fr/particulier>.

ARTICLE 11 - DESIGNATION DU COMMISSAIRE DE JUSTICE

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du règlement déposé chez SELARL GOBERT PLASSY SZYPULA ET ASSOCIES, Commissaires de Justice –26 Avenue Gustave Delory- 59100 Roubaix.

La consultation du règlement est disponible en ligne au lien réservé à cet effet.

Le règlement est adressé gratuitement et les frais postaux nécessaires à l'obtention du règlement seront remboursés sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur, sur simple demande écrite par courrier, avant le 08/12/2024 à l'adresse suivante :

« GRAND JEU CLIENTS »
Service Consommateurs
59686 Lille Cedex 9

ARTICLE 12 - LITIGE

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et adressée à « GRAND JEU CLIENTS », Service Consommateurs 59686 Lille Cedex 9 avant le 08/12/2024.

La Société Organisatrice tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, dans le respect de la législation française. Ces décisions seront sans appel. La loi applicable au présent règlement est la loi française et la langue applicable est la langue française. Tout différend né à l'occasion de ce jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la Société Organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires.